

Le directeur général réunit enfin les représentants du personnel !



Malgré plusieurs courriers et relances en tout genre pour réunir un Comité technique en urgence, Pierre Dubreuil se contente de réunir les organisations syndicales le 28 avril pour « échanger » ou plutôt "les informer de ce qu'il a décidé de mettre en œuvre" sans tenir compte de leur avis. Les sujets abordés concernent essentiellement la crise sanitaire.

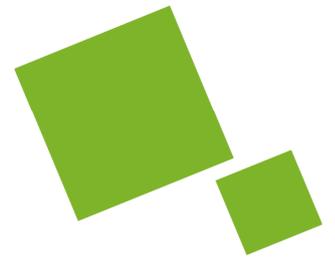
Le directeur général indique que la règle est le télétravail.

Les organisations syndicales lui rappellent que les procédures et successions d'autorisations notamment préfectorales sont encore très strictes et ne permettent pas de mener à bien les missions d'expertise et de connaissance particulièrement.

Les atteintes à l'environnement sont de plus en plus nombreuses et il faut que l'OFB intervienne. Une instruction plus souple doit être prise au plus tôt.

Pierre Dubreuil insiste qu'il y a bien un assouplissement des procédures pour les sorties de terrain depuis la diffusion de la seconde instruction. Pour les organisations syndicales, cela ne semble pas si facile qu'il le déclare.

Il précise en outre que cette instruction a été visée par nos ministres de tutelle, donc il ne changera rien.



Merci d'avoir recueilli l'avis des représentants du personnels pour finalement ne pas le prendre en compte.

L'ordonnance Congés



Les ASA Covid-19

Cette ordonnance que le Sne-FSU a largement dénoncée est terriblement injuste. Elle est doublement injuste pour les personnes en ASA Covid-19.

En effet, la proratisation des RTT lorsqu'on est en ASA sur toute la période de confinement ferait perdre 3 jours et les 5 jours déduits d'office sur la période allant du 16 mars au 17

avril font que ces personnes sont encore plus pénalisées.

Le Sne-Fsu demande donc à la direction que la proratisation des RTT soit déduite des 5 jours pris arbitrairement. La DRH a demandé l'expertise du MTES...donc, nous n'espérons pas grand-chose et la direction ne prendra pas notre avis encore une fois.

Rappelons que la décision doit émaner de chaque chef de service soit pour un établissement public, son directeur général !

Et, il faut en plus que ces agent-es posent 5 CP ou RTT sur la période allant du 18 avril au 23 mai.

C'est vraiment la double peine !

Le Sne-FSU demande à la direction de lui fournir un bilan exhaustif des ASA Covid-19 ainsi qu'un bilan genré.

CONTRE LE VIRUS, ÉCOLES FERMÉES ET TÉLÉTRAVAIL

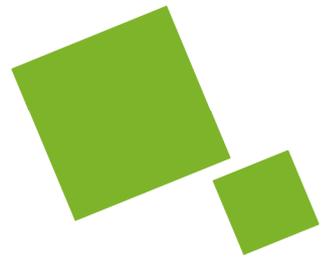


Le Télétravail Covid-19

Les agent-es placés en télétravail et qui n'ont pas pris de congés depuis le 17 mars doivent poser 5 RTT ou 5 CP.

Le Sne-FSU rappelle que l'ordonnance indique que l'agent-e **peut** donc **ne doit pas**. **Nous demandons donc au directeur général que le « peut » soit appliqué mais il refuse. Il prétexte que les agent-es ont besoin de se reposer et de déconnecter.**

Il indique cependant qu'il existera un cadre dérogatoire qui n'est pas communiqué aux représentant-es du personnel. Nous n'en sommes guère étonné-es.



D'autres solutions auraient été possibles comme épargner sur le compte épargne temps au lieu d'imposer systématiquement les règles les plus restrictives et pénalisantes pour les personnels. Mais pour cela, il faudrait tenir compte des avis exprimés par les représentants du personnel.

Nous rappelons à toutes et tous que les OS n'ont évidemment pas été mobilisées non plus pour la rédaction de ce document, malgré nos demandes répétées.

Le Sne-FSU demande qu'une grande vigilance soit portée sur l'obligation de ces congés-RTT. En effet, il ne faudrait pas que certains managers ignorent la concertation.

→ **Nous demandons aux agent·es de faire remonter les situations critiques. !**

Et cerise sur le gâteau, la direction générale dans sa grande bonté, informe par une note de service à 20h30 la veille du jour férié mondial, l'application pure et simple voire simpliste de l'ordonnance !

Quelle jolie promesse de joie et de bonheur !



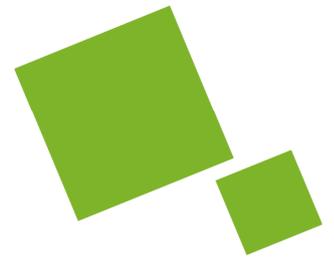
Le plan de continuité des activités (PCA)

Le PCA sera présenté aux prochains CHSCT et CT des 7 mai et 19 mai. Pierre Dubreul indique qu'il évoluera avec le temps et la vie de l'établissement.

Le Sne-FSU indique qu'il permettra une plus grande réactivité si une autre crise de cette ampleur devait avoir lieu. Nous rappelons à toutes et tous que les OS n'ont évidemment pas été mobilisées non plus, malgré nos demandes.

Le Plan de reprise d'activité (PRA)

Ce PRA devrait être communiqué avant le 11 mai aux agent·es. Le directeur général avait prévu de le présenter en séance du CHSCT du 7 mai et de le communiquer à l'ensemble des agent·es en sortie de séance.



Le Sne-FSU a dénoncé la méthode cavalière et a souhaité que des propositions et des modifications puissent être apportées avant la diffusion à l'ensemble des agents.

Les grandes lignes de ce PRA sont :

- Le déconfinement se fera progressivement,
- Le télétravail reste la règle jusqu'au 1^{er} juin, période d'observation,
- Les activités de terrain monteront en puissance,
- une sectorisation des métiers est prévue,
- adaptation des locaux pour les sites nationaux,
- des alternatives aux transports en commun devront être proposées notamment pour les sites d'Ile de France.

Les gestes barrières devront être respectés, des équipements individuels de protection (EPI) et du gel hydroalcoolique seront fournis. L'OFB fait partie des établissements prioritaires du MTES pour la fourniture d'EPI et aurait commandé 20 000 masques (tissus et jetables).

Le Sne-FSU a rappelé son attachement à nos missions, souhaite que les atteintes à l'environnement cessent et que les missions d'expertise, de recherche et de connaissance reprennent vite.

Cependant, il faudra envisager tous les cas particuliers et ne pas obliger les personnes fragiles, accompagnant-es ou autres de retourner sur son lieu de travail.

Pierre Dubreuil indique que tous les cas particuliers devraient être évoqués.

En conclusion, ce PCA aurait du être soumis à l'avis d'un CHSCT et d'un CT commun le 7 mai (comme le prévoit les textes réglementaires) et devrait avoir reçu la validation du médecin de prévention avant diffusion aux agent-es. Cela ne sera probablement le cas.

Nous contacter

Co-secrétaires de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO

06 69 31 37 36

veronique.caraco@ofb.gouv.fr

Pascal WANHEM

06 20 99 91 84

wanhem.sne@gmail.com

Permanence

Local syndical - plot i 3^{ème} étage - La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU